

OCLT : O1 – Assurer la bonne conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire
ODD : O1.F3 – Mettre en œuvre des actions de conservation favorisant la naturalité et la capacité d'accueil des habitats forestiers pour les espèces d'intérêt communautaire

OCLT : O2 - Maintenir et développer les usages et modes de gestion favorables à la biodiversité et à la fonctionnalité des écosystèmes
ODD : O2.M3 - Conserver et restaurer les corridors écologiques et habitats indispensables au maintien d'espèces d'intérêt communautaire

Résultats attendus	Rapport de diagnostic Gestion extensive des boisements les plus intéressants au niveau écologique Restauration des boisements dégradés
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (boisements humides sur dune) (2180-5)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Lucane cerf-volant (1083) ; Grand Capricorne (1088) Rosalie des Alpes (1087) ; Grand Murin (1324), Grand Rhinolophe (1304), Petit Rhinolophe (1303), Minoptère de Schreibers (1310) ; Cistude d'Europe (1220), Loutre d'Europe (1355)
Localisation	Massif de la Coubre, Massif des Combots d'Ansoine, Boisements des marais de la Tremblade, de Bréjat et de Saint-Augustin/Arvert
Surface concernée	Environ 255 ha
Planification	Diagnostic en année 1 Mise en œuvre de la gestion durant le reste de la période d'animation
Actions liées	FF1, FF2, FF6, FG3, FG5, FG8

Justification de l'action

Les boisements humides sont peu étendus sur la presqu'île d'Arvert et sont répartis en îlots d'habitat. Localisés principalement en forêt de la Coubre et des Combots d'Ansoine, ces forêts marécageuses, dominées par les saules, les frênes, les peupliers et les aulnes, sont en régression du fait de l'atterrissement progressif des dépressions dunales où elles se sont développées. Ces boisements, caractérisés par une strate arbustive et herbacée riche et diversifiée, accueillent plusieurs espèces d'intérêt communautaire (coléoptères, chauves-souris,...) ainsi que potentiellement des espèces végétales patrimoniales.

De ce fait, la préservation des forêts humides existantes, ainsi que la restauration des boisements dégradés permettrait de conserver cet habitat relativement rare sur le site (< 1% de la surface), qui contribue à diversifier les forêts dunales (dunes à Pin maritime) relativement homogènes.

Description de l'action

MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

L'animateur aura la charge de promouvoir une gestion extensive des boisements humides, ainsi que la restauration des boisements sur les parcelles dégradées. Dans ce but, il devra :

1. réaliser un diagnostic des boisements humides dunaux

Ce diagnostic, qui s'appuiera en partie sur les résultats du diagnostic écologique et sur des observations de terrain, a pour but de repérer les boisements en état de conservation « moyen » à « mauvais » et d'évaluer la gestion la plus adaptée à mettre en place pour les restaurer. Dans le cas de boisements en état de conservation « bon » à

« moyen », les modes d'entretien les plus favorables au maintien des espèces d'intérêt communautaire seront également préconisés.

2. mettre en place les préconisations de gestion proposées dans le diagnostic

Gestion conservatoire:

Le but est de conserver en l'état les boisements humides les plus intéressants au niveau écologique et de favoriser leur évolution naturelle. En pratique, il s'agit de conserver notamment les arbres morts, fendus et/ou à cavités sur pied et idéalement de privilégier la non intervention. *A titre d'exemple : l'aulnaie du Monard pourrait être conservée en évolution libre, car dans cette zone marécageuse, n'ayant fait l'objet d'aucune exploitation forestière depuis près de 40 ans, un boisement très original s'est développé.*

Gestion extensive:

Le but est de garantir la protection de l'habitat tout en rendant possible une récolte ponctuelle de bois dans des conditions adaptées. Il s'agit en pratique de respecter ces principes généraux :

- Conserver les essences caractéristiques de l'habitat lors des interventions sylvicoles, privilégier une gestion en peuplement irrégulier structuré par des coupes jardinatoires,
- Conserver les lianes,
- Mettre en place des îlots de sénescence,
- Eviter d'intervenir sur les parcelles entre le 1^{er} mars et le 31 juillet,
- Intervenir dans les parcelles lorsque la portance des sols est suffisante,
- S'assurer que la régénération naturelle est suffisante pour assurer le renouvellement du peuplement.

Restauration / création de boisements humides :

Le but est d'améliorer l'état de conservation des boisements humides en « mauvais », voire « très mauvais », état de conservation (c'est-à-dire de restaurer des boisements monospécifiques et/ou présentant une strate arbustive pauvre à inexistante). Il s'agit de mettre en œuvre les principes suivants :

- Diversifier les strates et les essences par des exploitations par trouées et des dépressages sélectifs,
- Maintenir les vieux arbres, fissurés et ou à cavités,
- Restaurer un boisement humide après l'exploitation de la peupleraie. Il s'agit de laisser se développer le recru naturel (Frênes, Saules, Aulnes,...) ou de planter de jeunes plants d'essences locales adaptées au milieu humide. Ces derniers devront être protégés de la faune. Il est conseillé de laisser le sous-bois évoluer librement et de maintenir un sous-étage arbustif et herbacé,
- Réhabiliter une peupleraie en boisement humide. La technique consiste à laisser se développer un recru naturel composé d'essences caractéristiques de l'habitat sous le couvert des peupliers en arrêtant les travaux d'entretien. Une fois la régénération acquise, il est procédé à l'abattage des peupliers en portant une très grande attention aux jeunes sujets des essences spontanées qui devront être protégés durant l'exploitation.

Afin de préserver les sols, des techniques de débardage adaptées devront être privilégiées. Par ailleurs, les rejets de peupliers devront être détruits avec un outillage léger après exploitation.

Outils

Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000

Acteurs concernés

Propriétaires, Exploitants

Plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Intitulé	Coût prévisionnel	Calendrier (5 ans)				
Diagnostic et préconisations de gestion	Coût inclus dans action FF1	X				
<u>Création / restauration de boisements humides</u>	Coûts indicatifs : 5 000 €/ha/an sur la base de 10 ha : 250 000 € sur 5 ans					
<u>Opérations de nettoyage</u> Coupe de ligneux, débroussaillage, broyage Exportation des rémanents	Coût indicatif : 3 000 €/ha ;		X	X	X	X
<u>Travaux hydrauliques potentiels</u>	Coût indicatif : 2 500 €/ha/an sur la base de 5 ha : 62 500 € sur 5 ans					
<u>Mise en œuvre de régénérations dirigées</u> Travaux du sol, dégagement de régénération naturelle, enrichissement par plantation	Coûts indicatifs : 300 €/ha ; 1 600 €/ha ; 2 500 €/ha Sur la base de 5 ha : 22 000 €		X	X	X	X

Budget prévisionnel sur 5 ans : Sur la base de 20 ha de boisements humides restaurés/recrétés : environ 334 500 € sur 5 ans. Mais ce montant n'est qu'indicatif puisque seul le diagnostic permettra de déterminer les surfaces à traiter ainsi que les travaux envisagés.

Financeurs potentiels : Etat / Europe

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice, associations environnementales, CRPF, ONF,
Services de l'Etat (DREAL, DDTM 17)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de mise en œuvre :

- Rapport de diagnostic sur les boisements
- Efforts consentis : nombre d'ha et coût des réalisations
- Surfaces engagées et nombre de contrats/chartes signé(e)s

Indicateurs de performance :

- Intérêt écologique des boisements développés (état de conservation,...)
- Evolution des populations des espèces cibles